

Séance du 9 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 9 novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAILLY Franck, Maire.

Présents : Mesdames BETTON Marie, GODBILLOT Isabelle, PROLA Hasina, BEGNY Morgane, Messieurs BAILLY Franck, CABOUILLET Dominique, Philippe DELOZANNE, MANCIER Bruno, FREMEAUX Jean-Jacques, JORGE Dominique, DERENDINGER-BLATT Nicolas

Secrétaire de séance : Madame Isabelle GODBILLOT

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Délibération concernant la validation de l'avant-projet de demande de subvention auprès de la CUGR pour les travaux de l'Eglise
- Délibération concernant une décision modificative pour le paiement de l'étalement de l'église
- Délibération concernant une décision modificative pour le paiement de l'architecte
- Délibération concernant l'annulation de la délibération 29/2021 du 07 septembre 2021 pour une décision modificative
- Délibération concernant une décision modificative suite à l'échange de terres avec la Vigneronne
- Questions diverses

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du 12 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le compte rendu du 12 octobre 2021.

I – DELIBERATION

N° 38/2021 : Délibération concernant la validation de l'avant-projet pour la demande de subvention auprès de la CUGR pour les travaux de l'Eglise

Monsieur le Maire présente le projet des travaux estimés par l'entreprise GISSINGER concernant la réfection de l'Eglise de Serzy et Prin.

Cout des travaux :

Soit un total de 638922.00 euros HT et pour un montant TTC de 766706.40 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de valider l'avant-projet de réfection de l'Eglise de Serzy et Prin.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour les demandes de subventions y afférents.

N° 39/2021 : Délibération concernant une décision modificative pour le paiement du devis de l'étalement de l'Eglise

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du conseil municipal du 12 octobre 2021, le devis pour l'étalement de l'Eglise et qui s'élève à 40 922.00 euros HT soit 49 106.40 euros TTC a été accepté.

L'entreprise a commencé les travaux et il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour le paiement de la facture à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention d'effectuer une décision modificative de la façon suivante :

Une dépense au chapitre 011 compte 60628 pour un montant de – 49107.00 euros
021 pour un montant de 49107.00 euros
023 pour un montant de 49107.00 euros
Une dépense au chapitre 21 compte 21318-ona pour un montant de + 49107.00 euros

N° 40/2021 : Délibération concernant une décision modificative pour le paiement de l'architecte

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du conseil municipal du 6 juillet 2021, le devis de l'architecte retenu est l'entreprise GISSINGER pour un montant de 10000.00 euros HT soit 12 000.00 euros TTC.

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour le paiement de la facture à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention d'effectuer une décision modificative de la façon suivante :

Une dépense au chapitre 011 compte 60628 pour un montant de – 12 000.00 euros
021 pour un montant de 12000.00 euros
023 pour un montant de 12000.00 euros
Une dépense au chapitre 21 compte 21318-ona pour un montant de + 12000.00 euros

N° 41/2021 : Délibération concernant l'annulation de la délibération 29/2021 du 07 septembre 2021 pour une décision modificative

Monsieur le Maire informe le conseil municipal la demande de la Trésorière de Hermonville indiquant l'annulation de la délibération 29/2021 du 7 septembre 2021 qui concernait une décision modificative pour l'échange des terrains avec la Coopérative la Vigneronne. Cette délibération serait selon elle non conforme à sa demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention d'annuler la délibération 29/2021 du 7 septembre 2021.

N° 42/2021 : Délibération concernant une décision modificative suite à l'échange de terres avec la Vigneronne

Au vu de la délibération n° 21/2019 du 6 juin 2019 validant l'échange de parcelle (parcelle E137 et 138 et section AB – partie de chemin rural dit de la Grande Ruelle) avec la Coopérative Vinicole de Serzy et Prin,

Il est nécessaire d'effectuer des écritures et d'ouvrir des crédits budgétaires pour la comptabilisation dans l'inventaire du nouveau terrain.

Il convient d'effectuer une décision modificative au vu de la demande de la Perception de Hermonville

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention d'effectuer une décision modificative de la façon suivante :

Une dépense au chapitre 21 compte 2112-041 pour un montant de 100.00 euros

Une recette au chapitre 13 compte 1328 pour un montant de 100.00 euros

II- INFORMATIONS

Opération « Coteaux Propres »

Monsieur le Maire indique que suite à l'opération « Coteaux Propres » qui s'est déroulée le samedi 2 octobre 2021, la commune a eu une attribution de 65 rosiers qui seront plantés prochainement dans la commune.

Alambic

Monsieur le Maire indique que l'aménagement de l'extérieur est terminé et il reste à finaliser l'aménagement de l'intérieur. Une date sera programmée prochainement.

Rue du Moulin

Suite à la dernière réunion avec le Département de la Marne, la CUGR et la commune pour la réfection de la 2^e partie de la rue du Moulin, Monsieur le Maire est toujours dans l'attente de décision du Département. Monsieur le Maire reprendra contact avec le Département.

Travaux divers

Monsieur le Maire indique qu'un regard rue du Moulin est bouché par des feuilles. Des travaux de canalisations vont être entrepris par l'entreprise STPE semaine du 15/11 aux 19/11 sises ruelles Milhomme.

Concernant les problèmes d'inondations chez un habitant sis route de Prin, du grattage de route va être mis en place devant son entrée.

Biodiversité

Fin novembre – début décembre, une plantation de haies sera entrepris par l'employé communal suite à la destruction et à la non reprise de végétation.

Renouvellement du Bureau de l'AF de Serzy et Prin

Le nouveau bureau de l'AF de Serzy et Prin a été mis en place le mercredi 3 novembre 2021.

Le bureau a élu :

Président : Loïc HUIBAN

Vice-Président : Vincent DELAGARDE

Secrétaire : Jean Pierre JAMA

Téléthon

La commune de Serzy et Prin renouvelle cette année l'opération « Jacinthes » au profit du Téléthon le

samedi 4 décembre 2021.

Conseil d'école

Madame Marie BETTON a assisté au dernier conseil d'école de Faverolles où il a été évoqué les dysfonctionnements, les voyages prévus.

Urbanisme

Monsieur le Maire a constaté la pose de panneaux photovoltaïques sur une maison sans accord au préalable de la Mairie.

Une déclaration préalable a été déposée mais l'instruction par le service urbanisme n'est pas terminée. Monsieur le Maire a contacté la société de pose des panneaux et le propriétaire de la maison. Un courrier par mail a été envoyé à la société et un signalement a été fait auprès du service urbanisme et de la DDT selon les pouvoirs de police du Maire en vigueur.

Enfouissement des réseaux

Monsieur le Maire indique que le poteau au cimetière n'est toujours pas enlevé et l'enrobé au cimetière n'est toujours pas fait. Un courrier en recommandé sera fait.

Monsieur le Maire indique qu'un habitant rue du Moulin a une connexion à internet par voie aérienne et il a demandé que cela soit enlevé par Orange. Il est en attente.

III- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Dominique CABOUILLET demande où en sont les travaux de marquage des routes. Monsieur le Maire répond qu'il est en attente de l'accord de subvention afin d'entreprendre les travaux.

Monsieur Jean Jacques FREMAUX indique que durant l'ascension 2022, l'association la part de l'Ambre fera une exposition et demande une mise en place d'une signalétique dans la ruelle du Clou pour accéder à la pâture où sera proposés divers métiers manuels.

Il demande également que la commune fasse un nettoyage de cette ruelle. Monsieur le Maire indique que cela n'est pas du domaine communal car cela appartient à un propriétaire.

Monsieur le Maire indique que des courriers seront envoyés aux différents propriétaires concernés pour des travaux d'élagage.

Madame Morgane BEGNY fait un point sur la présentation du panneau d'affichage alambic.

Monsieur Jean Jacques FREMAUX indique qu'il est toujours victime des nuisances de la Coopérative vinicole lors de pluie. Monsieur Philippe DELOZANNE se mettra en contact avec le Directeur de la Coopérative pour un état d'avancé des travaux.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion à Savigny sur Ardres pour le projet d'éoliennes sur le territoire de Faverolles a eu lieu avec les instances Régionales, départementales et communales. Un consensus a été pris : Contre.

Pas d'autres questions diverses

Fin de séance 20h30

M BAILLY Franck

Mme BETTON Marie

Mme GODBILLOT Isabelle

M MANCIER Bruno

Mme PROLA Hasina

M DELOZANNE Philippe

M CABOUILLET Dominique